SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE D'EXPLOITATION ET FINANCIER 2023
LA CRAU ENERGIES VERTES DSP 12/024

Par la convention N°12/024 notifiée le 13/02/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, devenue la Métropole Aix-Marseille Provence, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés Verdesis France (devenue Dalkia Biogaz) et GRS Valtech, la valorisation énergétique du biogaz du centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau de biogaz et le traitement des lixiviats.

1) Compte-rendu technique

L'exploitation de l'installation a débuté le 1er juin 2014. L'année 2023 est la neuvième année d'exploitation complète. Celle-ci a permis de valoriser 11,7 millions Nm³ de biogaz avec un taux de méthane moyen de 41 % légèrement supérieur à celui de l'année 2022 (38%).

L'énergie électrique issue de cette valorisation représente 18 627 MWh électriques. De plus, ont été valorisés 16 388 MWh thermiques afin de procéder au traitement de 4 684 m³ de lixiviats dans les 12 modules Nucléos. Ces lixiviats sont acheminés depuis un bassin de rétention jusqu'à l'installation de traitement à l'aide d'une station de pompage enterrée.

Durant cette neuvième année d'exploitation, le taux moyen de disponibilité de l'installation s'élève à 95 % avec une puissance de 3,8 MW installés.
Il convient de noter qu'afin d'obtenir le tarif de la prime à l'efficacité énergétique le coefficient optimal de rendement est fixé à 70 % et que pour 2023, ce coefficient atteint un taux satisfaisant de 73 % (79% en 2022).

En raison de l'appauvrissement du massif en biogaz, l'année 2023 a été marquée par la mise à l'arrêt de l'un des 3 moteurs de cogénération (conservé sur site pour servir d'appoint). L'énergie électrique et thermique produite en 2023 l'a donc été par 2 moteurs.

	2022	2023	Variation (%)	Commentaire at analyse
Valorisation biogaz (Nm3)	15 643 443	11 781 278	-25%	Appauvrissement du massif et valorisation par 2 moteurs
Taux méthane moyen (%)	38	41	8%	Meilleur réglage du réseau Fonctionnement optimal des moteurs entre 35 et 45% de CH_4
Energie électrique (Mwhe)	22 934	18 627	-19%	Meilleur rendement lié au
Energie thermique (MWht)	21 275	16 388	-23%	

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

				taux de CH_4 plus élevé
Lixiviats traités (m3)	6 971	4 684	-33%	Le volume traité correspond au volume pompé dans le casier
Disponibilité installation(%)	96	95	-1%	
Efficacité énergétique(%)	79	73	-6%	

2) Compte-rendu financier

Les résultats de la société sont bénéficiaires en 2023.

La vente de l'électricité ainsi que de la chaleur a généré un chiffre d'affaires de 2 535 186,00 € (-753 399 € soit -23% par rapport à 2022).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 515 775 € soit une baisse de 1 294 027 € par rapport à 2022. Cette forte diminution de 37% est liée en partie à la maintenance exceptionnelle de 60 000 h des moteurs pour un montant de 996 941 € sur l'année 2022, à la mise en concurrence de différents fournisseurs (en particulier pour le charbon actif) et à la rationalisation des frais de personnel par la dissolution de la cellule de suivi centrale.

La redevance versée par le Délégataire à la Métropole pour l'année s'est élevée à 133 000 €, auquel il convient d'ajouter l'actualisation de 56 658 €, soit un montant total de 189 658 € au titre de l'année 2023.
L'entretien de réseau de biogaz est à la charge du Délégataire et représente une économie pour la collectivité d'environ 500 000 €.

Le résultat net du Délégataire s'est établi à 279 622 € en 2023 (-286 595 € en 2022).

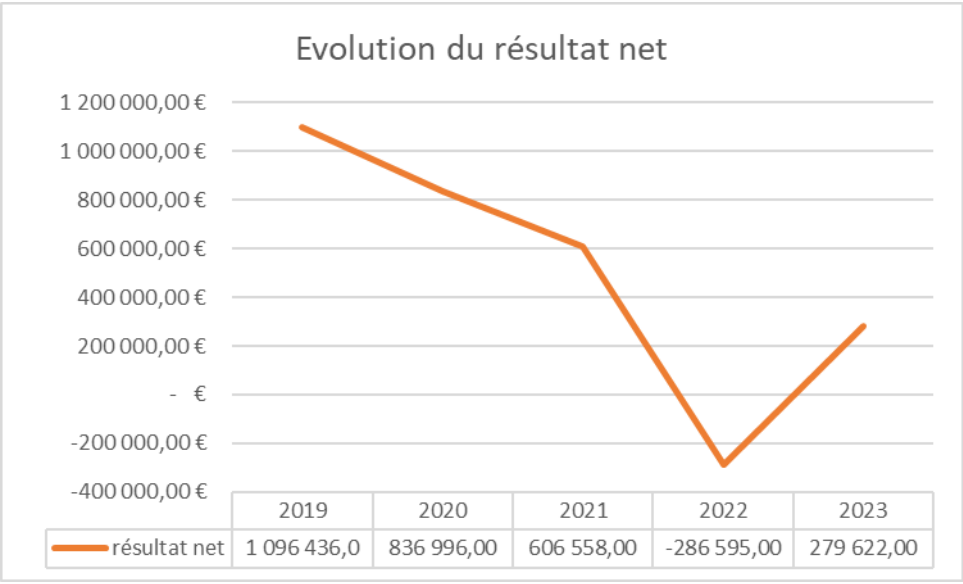

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

	2022	2023	Variation (%)
Vente électricité + chaleur (€)	3 288 585,00 €	2 535 186,00 €	-23%
Charges d'exploitation (€)	3 500 342,00 €	2 206 315,00 €	-37%
Redevance versée à la Métropole (€)	237 328,00 €	189 658,00 €	-20%
Montant entretien réseau (€)	1 629 741,00 €	496 360,00 €	-70%

Pour rappel, aucune contribution n’est versée par la Collectivité au Délégataire.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024